



Assemblée générale

Association culturelle et d'animation de Fondettes
Vendredi 19 novembre 2021– 20h00 (salle VILLERET)

MODALITES DE VOTE – ELECTION DU CA

Le Conseil d'Administration est composé de membres de droit, de membres d'honneur et de 10 à 20 membres élus par les adhérents de l'Aubrière. Les membres élus par l'Assemblée Générale sont renouvelables par tiers tous les ans et les membres sortant sont rééligibles.

Sont éligibles : les adhérents à jour de leurs cotisations 2 mois avant la date de l'Assemblée Générale, âgés de 16 ans révolus.

Sont électeurs :

- les adhérents depuis plus de deux mois au jour de l'élection et à jour de leur cotisation :
 - âgés de 16 ans révolus à la date de l'assemblée générale ; à ce titre chaque adhérent présent ne pourra disposer que de deux pouvoirs
 - âgés de moins de 16 ans représentés par un parent ou un représentant légal ; à ce titre ce parent ou ce représentant légal ne disposera que d'une seule voix.
- Les membres de droit.

Sont inéligibles au conseil d'administration :

- le personnel salarié ou mis à disposition de l'association,
- tout membre de l'association ayant un lien de parenté avec du personnel salarié ou mis à disposition de l'association (mariage, concubinage, ascendant et descendant direct).
- tout prestataire ou bénéficiaire d'honoraires.
- tout personnel salarié ou mis à disposition ayant quitté l'association depuis moins de deux ans

Protocole de vote :

- Le vote des membres du CA aura lieu lors de l'Assemblée Générale à bulletin secret.
- Les candidats ne peuvent pas assister au dépouillement.
- Le vote par procuration est possible. Chaque adhérent présent ne peut disposer de plus de quatre voix dont trois pouvoirs.